2025_31A

Département du Jura
Arrondissement de Lons-le-Saunier
COMMUNE DE NOZEROY

ARRETÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT LORS DES SOIRÉES TERROIR ET ARTISANAT

LE MAIRE DE NOZEROY,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation des « soirées terroir et artisanat » et pour la sécurité des usagers des voies et des places publiques, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTÉ :

Article 1er :

Conformément au plan de circulation annexé au présent arrêté :

- L'accès à la place des Annonciades sera interdit les jeudis soir de 17h00 à 23h00 du 17 juillet au 14 aout 2025:
  - Par la grande rue, après l'intersection avec la rue du 19 mars 62,
  - Au niveau de l'office du tourisme 15 place des Annonciades
  - Au niveau de l'ancien hôtel du Parc 3 place des Annonciades
- Le stationnement sera interdit à tous véhicules sur les places de stationnement devant la Maison de Pays les jeudis soir de 17h00 à 23h00 du 17 juillet au 14 aout 2025.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par les organisateurs.

Article 3 :

La brigade de gendarmerie de Nozeroy est chargée en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

A Nozeroy, le 25 juin 2025
Le Maire,
CHAUVIN Dominique

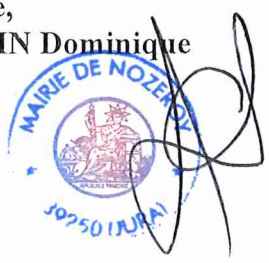

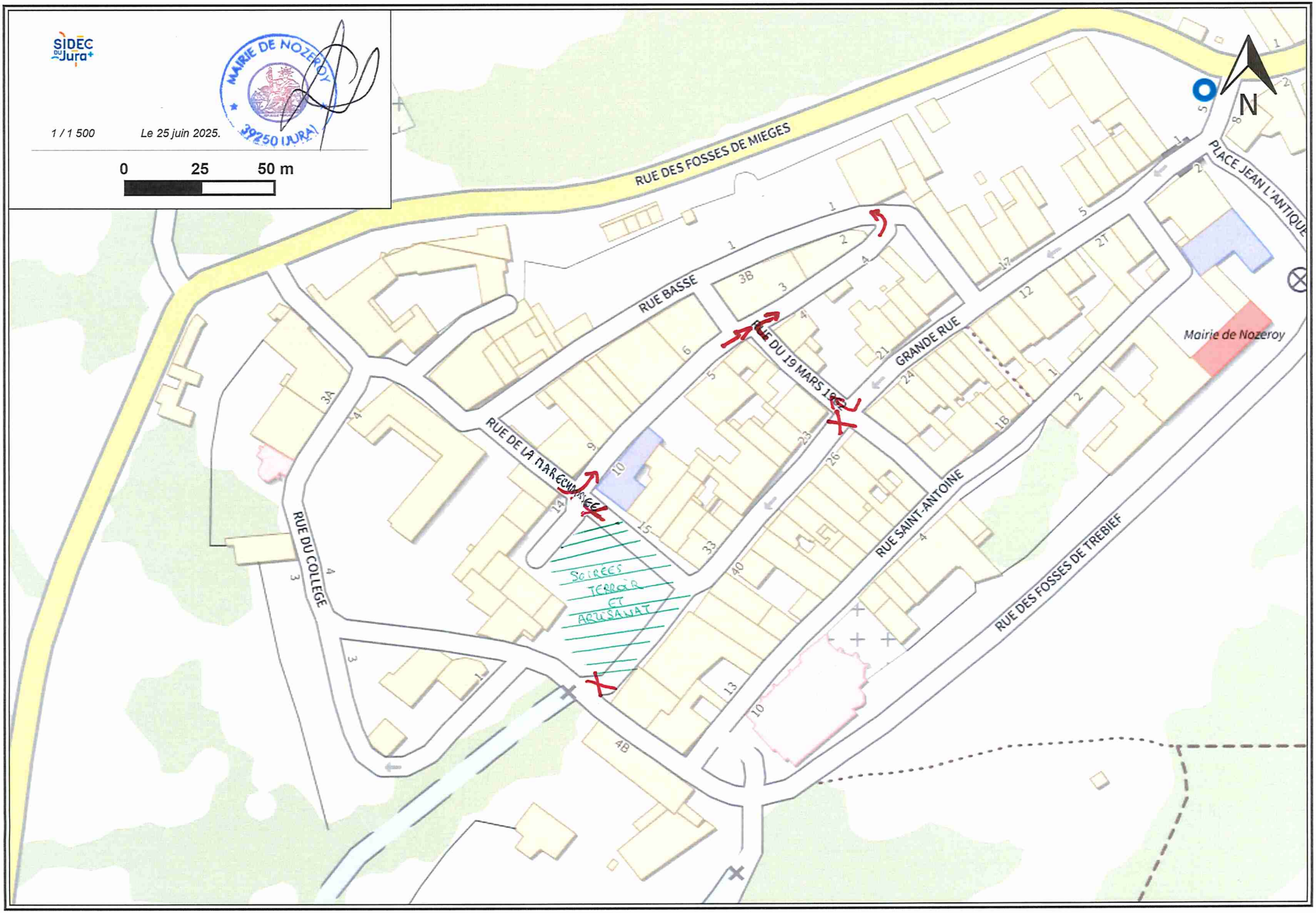
SIDEC du Jura+
MAIRIE DE NOZEROY
39250 (JURA)
1 / 1 500
Le 25 juin 2025.
0
25
50 m
N
RUE DES FOSSES DE MIEGES
RUE BASSE
RUE DU 19 MARS 1962
GRANDE RUE
PLACE JEAN L'ANTIQUE
Mairie de Nozeroy
RUE DE LA MARECHAUSSEE
RUE DU COLLEGE
RUE SAINT-ANTOINE
RUE DES FOSSES DE TREBIEF
SOIREES TERROIR ET ARTISANAT